VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D. 97,022.

Succession de AUGUSTIN MARION BENEDIC.

VENTE SANS LIMITE OU RESERVE.

Quatre Splendides Terrains dans le Sixième District,

2 Faisant Face à l'Avenue Napoléon et 2 Faisant Face à la rue Sud Franklin,

Dans l'Ilet borné par les rues Jena et Sud Liberté.

—AUSSI—

50 Actions Ordinaires de la New Orleans Railway & Light Company;
12 Actions de la Lambou-Noel Lumber and Manufacturing Company
1 Action de la Young Men's Gymnastic Club.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi

MARDI, LE 29 AOUT 1911.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker juge de la Division D maintenant absent en congé dans l'affaire intitulée Succession de Augustin Marion Benedict, Dossier No 97,022 le dit ordre daté et signé le 25 juillet 1911, je vendrai, à l'enchère publique, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° (12) Douze actions de la Lambou Noel Lumber and Manufacturing Co., représenté par certificat No 17, délivré à Augustin M. Benedic, le 28 janvier 1895, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

2° (50) Cinquante actions du fonds capital de la New Orleans Railway and Light Co. (common), représentées par certificat "C" No 1,272, au nom de Augustin M. Benedic, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

3° Certificat No 3,939 de a Young Men's Gymnastic Club daté du 20 avril 1893, pour une action du fonds capital dudit club, valeur nominal de cinquante ($50) dollars.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon et dépendant, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet 544, borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Sud Franklin et Sud Liberté, désignés par les Nos 3 et 4 sur un devis par H. C. Brown, voyer, annexé à un acte passé pardevant Jno C. Ward, notaire en cette ville le 20 mars 1896, d'après lequel devis ledit lot No 3 commence à un point soixante pieds de l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue S. Franklin, contigu au lot 4 et chacun des dits lots, mesurant trente pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de cent vingt pieds, cinq pouces et quatre lignes [120' 5' 4''] entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Augustin M. Benedic de William E. Rau par acte passé pardevant F. J. Puig notaire le 5me jour d'août 1902, enregistré dans le livre des transferts 187 fol. 571.

5° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent, situés dans le même District et ilet que la propriété ci dessus décrite, désignée par les numéros treize et quatorze sur un devis par S. G. De l'Isle, voyer, annexé à un acte pardevant A. B. Léopold, notaire, de la date du 27 février 1904 d'après lequel devis ledits lots mesurent chacun trente pieds au pouce et quatre lignes (30' 1' 4'') de face à la rue Sud Franklin sur une profondeur de cent cinquante (150') pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par ledit Augustin M. Benedic de Thomas M. Madden par acte passé pardevant A. P. Hebert, notaire, le 20me jour de février 1905, enregistré dans le livre des transferts 204 fol 322.

Conditions — Comptant pour les actions avant que le transfert soit fait. La propriété foncière, comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1911, et de payer pour tout certificat nécessaire.

Les actes de vente pardevant Alvin Edward Hébert, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.
John Dymond, Jr, avocat pour l'exécuteur testamentaire.
29 juin—29 30—août 6 13 20 27 29

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Epiceries de Choix et de Fantaisie, Vins, Liqueurs, Comptoirs, Etagères etc

Succession de Joseph Davi.

97 665—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Div. E

PAR LOUIS C. SPEAR & CO.—Louis C. Spear, Encanteur—Il sera vendu, VENDREDI le 8 septembre 1911 à 10 30 a m à l'enchère publique, sur les lieux No 2475 rue N. Galvez, encoignure de la rue Art en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 24 août 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div E dans l'affaire ci-dessus intitulée le contenu de l'endroit ci dessus désigné, consistant d'un assortiment d'Epiceries de choix, Vins, Liqueurs et autres articles généralement vendus dans une Epicerie bien établie

Conditions—Comptant sur adjudication. $7 août—27—sept 3 7 8

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE—SANS LIMITE NI RESERVE

SPLENDIDES PROPRIETES PRODUCTRICES DE REVENUS

Dans le Cœur du Quartier des Affaires de la rue Dryades

Portant les Nos Municipaux 1212-14-16-18-20-24 rue Dryades,

Se Composant de deux Cottages Doubles, un Cottage Simple et une Maison de Résidence à deux étages, Actions, Meubles, etc.

Lucy Barthel, épouse de Geo. H. Dougall, Jr, et al vs mineurs de Herbert Hugo et Henry Frank Schneider—No 97,617—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E—

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—MARDI, le 5 septembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre rendu le 25 juillet 1911, et signé le 31 juillet 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les effets ci après décrits mobiliers et immobiliers, à savoir:

1. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, actions, droits, voies et privilèges y appartenant situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Dryades, Ville, Erato et Baronne, désigné par la lettre A sur un plan de Denney & Weddill, daté du 2[illegible] juin 1911.

Ledit terrain mesure 17 pieds 10 pouces 2 lignes [17 10' 2'] de façade rue Dryades, la même largeur à l'arrière sur une profondeur de 110 pieds 9 pouces 6 lignes [110' 9'' 6''] entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et les défendeurs de la succession de Fred Barthel, No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant de record C O B 240, folio 366.

Ses améliorations se composent d'un cottage simple ayant sept chambres, portant le No municipal 1224 rue Dryades.

2. Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, désigné sur le même plan que le terrain B. Ledit terrain mesure 35 pieds, 5 pouces 0 ligne (35' 5' 0'') de façade rue Dryades la même largeur à l'arrière, sur 110 pieds, 9 pouces, 6 lignes (110' 9'' 6'') de profondeur entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par les personnes et les défendeurs de succession de Fred Barthel No 96,365 et du dossier de la Cour Civile de District et de Record C. O. D. 240, folio 366.

Les améliorations se composent d'un splendide cottage double chaque côté ayant sept chambres, portant les Nos municipaux 1218-20 rue Dryades.

3. Un certain terrain ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits passages et privilèges qui s'y trouvent ou y appartenant, situé dans les mêmes district et carré que les premiers décrits et désignés sur le même plan que le terrain C. Ledit terrain mesure 34 pieds, 0 pouce, 7 lignes de façade rue Dryades, sur 37 pieds, 0 pouce, sur les lignes de derrière, sur une profondeur de la ligne du terrain B 110 pieds, 9 pouces, 6 lignes (110' 9'' 6''), entre ligne de côté ayant une profondeur de 45 pieds, 6 pouces, 0 ligne (45' 6'' 0'') sur une mitoyenne commune, les terrains C et D, plus une profondeur sur la ligne du lot D de 65 pieds 3 pouces, 6 lignes (65' 3'' 6'') Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et défendeurs de la succession de Fred. Barthel, No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant de record C. O. D. 240 folio 366. Les améliorations se composent d'un cottage double de cinq chambres, deux chambres à l'arrière, portant les Nos municipaux 1214 16 rue Dryades.

4. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, etc., situé dans le même District et ilet premièrement décrite et désigné sur le même plan que le lot D. Ledit lot mesure 16 pieds 2 pouces 3 lignes [16 2'' 3'] de face à la rue Dryades, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 110 pieds 9 pouces 6 lignes [110' 9'' 6''] entre lignes égales et parallèles, lequel dit lot est contigu au lot C pour une distance de 65 pieds 3 pouces 6 lignes [65' 3'' 6''] et allée en commun pour 45 pieds 6 pouces 0 ligne [45' 6'' 0''], laquelle allée est en commun aux lots C et D. Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et les défendeurs de la succession de Fred Barthel, No 76,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant enregistré dans le livre des transferts 240, folio 366.

Les améliorations consistent en une bâtisse simple à deux étages, huit chambres, hangar, etc, connue comme No 1212 rue Dryades

5. Six actions du fonds-capital de la Teutonia Insurance Company de la ville de la Nouvelle-Orléans, représentées par certificat No 214, valeur au pair de $100 chacune

6 Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré dans cette affaire.

Conditions — Comptant pour les actions, effets et meubles de maison. Propriété foncière comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes de 1911, pour les frais de tous certificats, et pour l'acte de vente pardevant Alvin E. Hebert notaire. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage de l'acte de vente. 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication

John Dymond, Sr., avocat des demandeurs.
E. W. Richow, avocat des demandeurs.
Harry Mooney, avocat des défendeurs.
1 août—1 6 13 20 27—sept 3 5

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 96,616, Div. G—Succession d'Edward S. Rapier.

DEUX TERRAINS EXTRA LARGES, A COVINGTON, LNE.

A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur, Sans Limite, JEUDI, 31 Août.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée succession de Edward S Rapier, dossier No 96,616, ledit ordre daté et signé du 27 juillet 1911, adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente par enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 31 août 1911, la propriété foncière ci-après décrite à savoir—

Tout ce certain lot ou parcelle de terre s'étendant et étant situé dans la ville de Covington, Paroisse St Tammany Etat de la Louisiane, et plus particulièrement décrit comme lots deux (2) et trois (3) dans l'ilet numéro dix neuf (19) dans la division de Spring de ladite ville de Covington. Lesdits lots mesurant chacun cinquante deux pieds, cinq pouces (52' 5'') de face à la rue Madison, et chacune d'une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds (120') et chacun desdits lots mesurant sur la ligne du fond arrière, cinquante trois pieds et sept pouces [53' 7'']. Ledit lot numéro deux formant le coin des rues Hancock et Madison. Le tout d'après un plan et plat d'arpentage dressé par Preston Herndon, ingénieur civil et voyer, du 16me jour de mai 1906, de la portion de terre décrite, lequel plan est annexé à un acte de vente passé pardevant Joseph B Lancaster, notaire pour la paroisse de St-Tammany, le 29 mai 1906.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer au dessus et en plus du montant de leur enchère les taxes de 1911 et les frais des actes de vente incluant les frais de tous certificats pardevant J. M. Quintero, notaire; 20 0|0 du prix d'achat (ne portant pas d'intérêt) au moment de l'adjudication par les acquéreurs avec [illegible] et Encanteur, 910 rue Gravier.

30 juil—30—août 6 13 20 27 31

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANONNCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un magasin de cigares, de journaux et de nouveautés

No 319 rue Royale, entre les rues Bienville et Conti.

Dans la Succession de William Walter Frerichs.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No 97 716.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur Bureau No 338 rue Carondelet—MARDI le 5 septembre 1911 à 11 heures a m. sur les lieux No 319 rue Royale en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Porter Parker juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Hon E K Skinner juge de la Division C maintenant absent en congé, daté et signé du 21 août 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Un National Cash Register, un grand assortiment de papier à écrire de choix, albums, jeux de cartes enviers livres pour ordres, Journaux, Day books, Cash books, Ledgers Time books, Memorandum books, Crayons, peignes de poche, plumes, pipes, boutons de cols, sacs, jeux d'échecs, jeux de tous genres, base balls, Jetons de poker, sacs en cuir, poches, waste baske s, enseigne électriques, aquarelles, pupitres, étagères de plafond, show case, un lot dont la chaise de barbier, trois stands électriques, 3 vitrines de 8 pieds, étagères pour carte-postales avec piédestale vitrine pour nouveautés, cabinet en noyer pour cigares, une vitrine pour cigares debout, quatre étagères en verre plaqué, un lot de tabac assorti, tabac à chiquer, cigares, Magazines, allumettes Dom so et un Kodac Hartman, avec installation complète et autres articles trop nombreux pour mentionner.

Tout le stock ci dessus dans lesdits lieux d'affaires sera offert comme commerce en opération en bloc, s'il n'est pas vendu de cette façon, alors il sera offert en lots.

Conditions—Comptant et livraison immédiate.

Lyle Saxon avocat pour le pétitionnaire. 1 24 août—24 27—sept 3 5

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

S. B. Chapman vs Gremier, Sitterle Art Glass Co

No 97,601 Cour Civile de District Division B.

Au plus haut enchérisseur.

Un lot de verrerie d'art de valeur de toutes descriptions, "easles", etc. Aussi un lot de meubles de bureau.

Mercredi, 30 août, à 11 heures A. M., dans le local No 240 rue Chartres, près Bienville. (Premier étage)

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur vendront à la date ci-dessus mentionnée, à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, en vertu d'un ordre signé le 23 août 1911, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les effets mobiliers ci après décrits, savoir:

1 lot de verrerie d'art de valeur, "easles", meubles de bureau, etc., en compte ouvert. Le tout d'après l'inventaire enregistré.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.
Encanteurs.

A. D. Danziger, avocat pour le receveur.
26 août—26 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE —EN— PARTAGE

W. Harry Clark vs Mlle Katie O'Connor et als.

No 97,585—Cour Civile de District, Division "C".

COTTAGE SIMPLE DE CHOIX,

Ayant 7 Chambres, Chambre à Bain Moderne,

1215 RUE MILAN,

Entre les rues Colisée et Perrier.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 14 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement la et rendu en cour ouverte le 27 juillet, et le jugement signé en cour ouverte le 4 août 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Milan, Colisée, Perrier et Marengo. Lesdits lots sont désignés par les Nos 4 et 5 et mesurant comme suit, savoir. Le lot No 4 mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur. Ledit lot No 5 mesure 28 pieds 7 pouces de face à la rue Milan Sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues comme le No 1215 rue Milan et comprennent un cottage simple contenant 7 chambres, chambre à bain, connections d'eau et d'égout, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix d'adjudication toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1911. L'acte de vente pardevant Arthur B. Leopold, notaire. 5 0|0 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.
Encanteurs.

12 août—12 20 27—sept 3 10 14

Louis C. Spear & Co

Maison Double à Deux Etages.

No 2115 Promenade Carondelet, entre les rues Johnson et Galvez.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co. Louis C. Spear, Encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 7 septembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, conformément à un jugement rendu le 2 juin 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Julius Anderson, No 97 103, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 270, borné par la Promenade Carondelet, les rues Johnson, Galvez et St-Pierre; ledit lot commence à une distance de 91 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure de la rue Johnson et mesurant 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 175 pieds 10 pouces sur la ligne de côté le plus près de la rue Galvez, et 173 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne vers la rue Johnson, et 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond. Acquis par le défunt Julius Anderson de Geo Eike, le 27 avril 1903, par acte pardevant J. F. Meunier, notaire, enregistré dans le Bureau des Transferts 192, folio 327.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, entrée de la banquette, ayant galerie sur le devant et sur le côté, et quatre ou cinq chambres de chaque côté, lieu d'aisances et autres convenances, aussi une grande cour sur le côté, convenable pour le commerce de bois et de charbon.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et de payer pour les taxes de 1911 et pour tous certificats, l'acte de vente devant être passé pardevant Ethelbred M. Stafford, notaire, en cette ville aux frais de l'acquéreur.

L. B. Barns, avocat du demandeur.
W. H. Robinson avocat du défendeur.
6 août—6 13 20 27—sept 3 7

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR EFFECTUER UN PARTAGE,

PROPRIETE DE CHOIX DU QUATRIEME DISTRICT

—COMPRENANT—

L'Emplacement de Commerce de Valeur, 2423 Rue Dryades,
Faisant Face au MARCHE de la rue DEUXIEME.

Grand Cottage Attrayant, 3209 Rue Saratoga
Magnifique Terrain pour Bâtir sur l'Avenue Washington.
Aussi une Etendue de Terre de Valeur à la Grande Ile, Lne.

M. L. MARGOT et al. versus ANNA MARGOT et al.

No 97 651—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne — (Premier étage) JEUDI le 28 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 8 août 1911 et signé en Cour ouverte le 14 août 1911 par l'Hon Geo H Théard juge de a Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de M. L. Margot et al. versus Anna Margot et autres il sera vendu à l'enchère publique, sans limite ou réserve, pour effectuer un partage, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rempart (autrefois St-Denis) Première et Deuxième, désigné comme lot No 3 sur un devis de Reizenstein, daté du 16 septembre 1868, annexé à un acte de vente pardevant W. J. Castell, ancien notaire, daté du 30 juin 1868, commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Deuxième et Dryades et mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur 115 pieds 6 pouces de profondeur borné sur le côté vers la rue Première par le lot No 4 et sur le côté vers la rue Deuxième par le lot No 2, et sur le fond par le lot No 6, ensemble avec les bâtisses ci-dessus comprenant la grande bâtisse double en bois ayant deux étages dans le fond, hangar dans le fond, etc., connue comme le No 2423 rue Dryades, splendide location pour n'importe quel genre de commerce en détail, particulièrement adapté pour un magasin de graines et de fourrage, vis-à vis du marché de la rue Deuxième.

2° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet No 308, borné par les rues Saratoga Franklin, Toledane et Harmony, désigné comme lot C, sur un devis de D. E. Seghers, daté du 8 février 1905 et mesurant 30 pieds de face à la rue Saratoga sur 92 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur et commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Harmony et Saratoga, avec les bâtisses qui s'y trouvent comprenant [illegible] et grand cottage en bois ayant deux étages en ligne dans le fond portant le No municipal 3209 rue Saratoga, bonne location qui a améliorée

3° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet No 404 borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Willow et Sud Claiborne, lequel dit lot est la portion de façade du lot No 3 sur un devis de H. C. Brown, voyer, daté du 12 septembre 1893, annexé à un acte de J. J. Ward, notaire, daté du 3 octobre 1893 et commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure à la rue Willow, et mesurant 29 pieds, 2 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Washington sur 100 pieds en profondeur.

4° Une étendue de terre située sur la Grand'Isle, paroisse de Jefferson, Lne, désignée par les Nos 1 à 86 inclusivement borné par le Chemin Public, l'avenue Live Oak, les rues Preston et Egana d'après le plan déposé dans le bureau de l'Enregistreur de la paroisse de Jefferson, paraphé 13 mai 1868, à l'exception des lots Nos 50, 51, 60, 61, 72, 79, 80, 81, 82 et 83 desdits 86 lots qui étaient précédemment aliénés. Le projet d'extension et d'améliorations du New Orleans Southern and Grand Isle Railroad, avec communication directe par vapeur à l'Ile, réduisant ainsi le passage de quelques heures, donnera à cette propriété, dans un avenir prochain, une grande valeur et l'acquéreur sagne devrait pas perdre cette splendide occasion.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911, et déposer avec l'encanteur 10 0|0 du montant de l'adjudication en partie de paiement du prix de la vente; et l'acquéreur devant recevoir les loyers que de et après que les actes de vente soient passés.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles T. Soniat, notaire.

Charles F. Claiborne, avocat.
27 août—27—sept 3 10 17 24 28

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas R. Hauer, No 97,681, Paroisse d'Orléans.

Etat de la Louisiane, "C. C. de D.," Division "E."

COTTAGE DOUBLE EN BRIQUES,

—AUSSI—

COTTAGE SIMPLE EN BOIS,

JEUDI, le 7 Septembre, 1911, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, daté et signé du 2 août 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après, à savoir—

No 1.—Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Decatur, St-Ferdinand, Chartres et Port, dans le Troisième District de cette ville, ledit ilet est désigné par le No 2, sur un plan de 46 lots de terre, déposé comme plan No 61, en l'étude de F Grima, notaire; les dits lots sont contigus et sont désignés par les numéros 2 et 3 sur le dit plan et mesurant en mesure anglaise, à savoir, le lot No 2 mesurant 21 pieds 6 pouces, [22' 6''] de face à la rue Decatur sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce (109' 1'') sur la ligne la divisant du lot No 1, 102 pieds 1 pouce (102' 1'') sur la ligne la divisant du lot No 3 et 20 pieds 3 pouces et 7 lignes (20' 3'' 7'') de longueur sur la ligne du fond, le lot No 3 mesurant 21 pieds 6 pouces (21' 6'') de face à la rue Decatur sur une profondeur de 102 pieds 1 pouce (102' 1'') sur la ligne le divisant du lot No 4 et 23 pieds 3 pouces et 7 lignes (23' 3'' 7'') de largeur dans le fond. Cette propriété est connue par le numéro municipal 2707 rue Decatur consistant d'une bâtisse simple à deux étages dans le fond du lot ayant hangar couvert en ardoise faisant face sur la rue.

No 2.—Un lot de terre situé dans le Faubourg de Washington, Ward Dennoy, Quartier Architecte District, désigné par le numéro 2, sur un plan particulier dressé par Valquin, le 9 février 1829, un extrait duquel est annexé à un acte de vente, Franzioli & Favre à Fh. Chabert. Ledit lot de terre mesure 35 pieds [35'] de face à la rue St-Ferdinand, entre les rues Morvan et Victoire, autre borne étant la rue Port, sur 88 pieds 4 lignes [88' 4''] de profondeur et étant partie des lots Nos 7, 8 et 9 de l'ilet No 2 d'après un plan original de cette partie du Faubourg Washington, dressé par Joseph Pilié, voyer de ville, le 18 mars 1836, et déposé en l'étude de Félix de Armas, ensemble avec la bâtisse en briques à un étage et cuisine en briques à deux étages construite sur ledit lot de terre et toutes les dépendances. Désignée par les numéros municipaux 544 et 546 rue St-Ferdinand.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur ladite propriété dues et exigibles en l'année 1911, ainsi pour l'acte de vente pardevant Clifford M. Eustis, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

ARTHUR H DICKS, Encanteur,
Bureau 437 rue Carondelet.
John L. Fellu, avocat pour la demanderesse
6 août—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Martin B. Roth, et al.

No 95,874—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division A.

Cottage Désirable.

JEUDI, le 31 Août 1911, à Midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, daté du 28 juillet 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre et les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans désignés par les Nos Un et deux dans l'ilet No 653, borné par les rues Féliciana, Robertson, Clouet et Claiborne, et mesurant 62 pieds de face à la rue Féliciana sur 112 pieds de profondeur et formant le coin des rues Féliciana et Robertson. Les améliorations consistant d'un cottage simple convertible en un cottage double et hangar.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de la dite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec la perte de non aliénande et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes sur ladite propriété dues et exigibles en l'année 1911, ainsi pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. 10 0|0 du prix d'achat doit être déposé au moment de l'adjudication avec

ARTHUR H DICKS, Encanteur,
Bureau, 437 rue Carendelet.
30 juil—30—août 6 13 20 27 31

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division C—No 95,117.

In re Interdiction de Mlle Louise Anna Wormann.

JUGEMENT.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents: W. L. Hughes, avocat pour la demanderesse.

Henry L. Sarpy, avocat pour la défenderesse.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, le rapport des experts médicaux nommés par cette cour et dûment assermentés, ainsi bien que le témoignage de Mme Caroline Wormann et de Louis P. Knop donnée en cour ouverte ce jour il a été suffisamment établi que la défenderesse, Louise Anna Wormann, est incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et ses biens, et pour les raisons oralement assignées.

Il est ordonné, adjugé et décrété que la défenderesse, Louise Anna Wormann, soit et elle par le présent déclarée et décrétée incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens et d'exécuter validement aucun acte qui pourrait être exécuté par une personne saine d'esprit et par conséquent elle est par le présent interdite; les frais de ces procédures devant être payés de ses biens.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 20 décembre 1910.

Jugement lu et signé en cour ouverte le 3 janvier 1911.

Signé: E. K. SKINNER, Juge.

Pour copie conforme:
P. A. DUCOING, Député Greffier.
19 août—18 25—sept 1 8 16

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

—CONSISTANT DE—

10 Actions de la Consumers Biscuits Co.
5 Actions de la Consumers Brewing Co.
4 Actions de la Consumers Coffee Co.
4 Actions de la Magic Keller Soap Works, Ltd.

In re, M. L. Margot et al versus Anna Margot et al.

No 97,651—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, — Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique JEUDI, le 7 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 8 août 1911 et signé en Cour ouverte le 14 août 1911 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire et pour le compte de M. L. Margot et al versus Anna Margot et al.

Conditions—Comptant.
27 août—27—sept 3 7

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Jour Cottage Simple 2215 rue Bourgogne entre l'avenue Champs Elysées et la rue Marigny

Succession de Mme Margaret Hartwig, veuve de John A. Way

No 96,152—Cour Civile de District paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Danziger, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI 19 SEPTEMBRE 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 18 août 1911, par l'Hon Geo H Théard juge de la susdite Cour Division E dans affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Rempart, Marigny et Champs-Elysées désignée comme lot No 24 sur un plan de Joseph Pilié, laquelle portion de terre mesure 25 pieds de face à la rue Bourgogne sur 51 pieds quatre et demi pouces de profondeur, mesure anglaise. Les améliorations sont désignées par le No 2215 rue Bourgogne, et comprennent un cottage simple ayant deux étages à l'arrière ayant 9 chambres corridor chambre à bain etc ayant la connection des Egoutts et de l'eau.

Conditions—1/3 en plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste il y en a à 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur et toutes les causes usuelles de sécurités, les billets portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication publique et ils sont donnés partiellement en considération du prix d'achat et l'acquéreur paiera les taxes de 1911. 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 août—19 20 27—sept 3 10 17 18 19

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de résidence de valeur et emplacement de valeur

541 rue Patterson, Algier.

Succession de Sylvester Conlon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 97,556.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, JEUDI, le 21 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 11me jour d'août 1911, signé par l'Honorable Porter Parker, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique le premier et le deuxième ci-après décrits, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 160 autrefois l'ilet No 8 du faubourg Plaisance, borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledane, Laurel et Live Oak, mesurant Constance, désigné comme lot No 23 sur un plan annexé à un acte de partage passé pardevant Theo. Guyel, ancien notaire, le 23 janvier 1855; ledit lot mesurant trente deux [32] pieds trois [3] pouces de face à la rue Toledane sur cent vingt-huit [128] pieds de profondeur, toute mesure américaine.

Lesdites améliorations consistant d'un cottage double contenant 8 chambres de chaque côté, et connu comme